RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00199
Numéro SIREN : 539 936 021
Nom ou dénomination : ABCthermie

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 9983

Greffe du tribunal de commerce de CAEN

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/9983

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : ABCthermie

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 539 936 021

N° gestion : 2012 B 00199

Copie certifiée conforme
DMN / 12/08/2019 12:00:04
N° de dépôt - 2019/9983 / 539936021

ND/MP

ABCthermie
Société Par Actions Simplifiée
Au Capital de 2.511.000 €
Siège social : BRETTEVILLE SUR ODON (14760)
14 rue du Long Douet
RCS CAEN n° 539.936.021

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22 JUILLET 2019

QUATRIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA FIN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Assemblée Générale prend acte de la fin des mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant parvenus à expiration avec l'assemblée en date du 22 juillet 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société n'étant pas tenue de renouveler les mandats.

La Présidente, Madame Isabelle CROUX
Certifié conforme

Copie certifiée conforme
DMN / 12/08/2019 12:00:04
N° de dépôt - 2019/9983 / 539936021

Greffe du tribunal de commerce de CAEN

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/9983

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : ABCthermie

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 539 936 021

N° gestion : 2012 B 00199

Copie certifiée conforme
DMN / 12/08/2019 12:00:05
N° de dépôt - 2019/9983 / 539936021

ND/MP

ABCthermie
Société Par Actions Simplifiée
Au Capital de 2.511.000 €
Siège social : BRETTEVILLE SUR ODON (14760)
14 rue du Long Douet
RCS CAEN n° 539.936.021

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 22 juillet, à 12 heures,

Les associés de la Société ABCthermie, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.511.000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la SELARL LEBAILLY-DUREL, à FLEURY SUR ORNE (14) 646 Route des Digues, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle CROUX, Présidente.

Le Cabinet FIDORG AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, représentée par Monsieur Christophe BOULAY, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Maître Nathalie DUREL, Avocat, assiste également à la séance.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que 2 associés présents ou représentés, possèdent ensemble 2.511 actions ayant droit de vote, soit plus de la moitié des titres composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président indique que les documents ont été mis à la disposition des associés conformément aux dispositions statutaires.

Le Président rappelle l'ordre du jour :
- Dissolution ou non de la société.

Copie certifiée conforme
DMN / 12/08/2019 12:00:05
N° de dépôt - 2019/9983 / 539936021

- Pouvoir.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - DISSOLUTION OU NON DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, après avoir constaté le 28 décembre 2018 au vu des comptes clos le 31 décembre 2017 que le montant des capitaux propres de la Société est devenu inférieur à la moitié du capital social, décide, en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer les capitaux propres à concurrence de plus de la moitié du capital social dans le délai imparti.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président après lecture.

LE PRESIDENT

Copie certifiée conforme
DMN / 12/08/2019 12:00:05
N° de dépôt - 2019/9983 / 539936021

Pour copie certifiée conforme délivrée le 12/08/2019